

Signalement Propreté

Ce document est un guide destiné à réaliser un signalement à destination du service technique de la mairie de Miribel. Ce signalement est à envoyer par mail à l'adresse servicestechniques@miribel.fr avec les informations indiquées ci-dessous.

1- Localisation

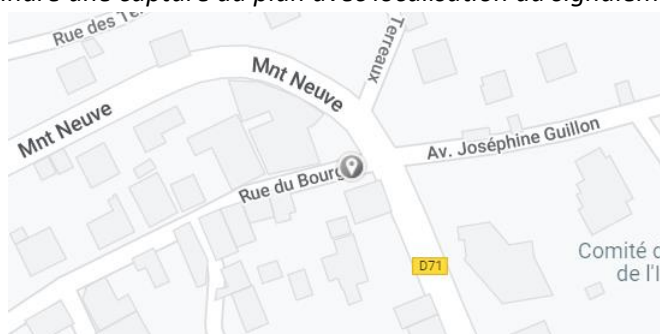
Où se situe votre signalement ?

Adresse

N° de rue : _____

Nom de la voie : _____

Si possible, merci de joindre une capture du plan avec localisation du signalement. Exemple :



2- Détails du signalement

Pouvez-vous nous préciser votre demande ?

Type de signalement :

Dépôt sauvage / Silo à verre plein ou détérioré / Chaussée ou trottoir sale / Corbeille de propreté pleine ou détériorée / Sanitaires publics à entretenir / Ramassage des feuilles mortes / Déjections animales / Animal mort / Tags et affiches sauvages...

Merci de préciser la nature et la localisation de la détérioration

Description :

Merci de joindre en complément de cette description une photo précise de la détérioration observée, et une photo d'ensemble permettant aux agents se rendant sur place de situer rapidement les éléments en question.

Exemple :



3- Vos coordonnées

Afin de pouvoir vous contacter pour avoir des précisions sur votre signalement, merci de bien vouloir indiquer les coordonnées suivantes.

Nom : _____

Prénom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Mention légale :

La ville de Miribel est responsable du traitement des données personnelles recueillies dans ce formulaire pour le suivi et la gestion des signalements par le service voirie de la mairie de Miribel. Vos données seront traitées puis conservées par le secrétariat du service technique pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi. Elles ne seront pas utilisées pour d'autres finalités, ni transmises à des tiers. Conformément à la réglementation en vigueur vous disposez de droits concernant ces données. Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de la mairie de Miribel, par mail dpo@miribel.fr ou par courrier : Mairie de Miribel, à l'attention du DPO, 1 place de l'Hôtel de Ville, CS30508, 01700 Miribel. Vous pouvez également introduire une plainte relative au traitement de vos données à caractère personnel auprès de l'Autorité de protection des données (CNIL), en ligne sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par courrier : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07